Bouillon *et les villages*

Une Commune proche de vous !

Bulletin communal d'information n°3 – Octobre 2022



© Maqua Denis

Commune de
Bouillon

Bulletin communal d'information
n°3 – octobre 2022

Administration communale de Bouillon
Place Ducale, 1
6830 BOUILLON
www.bouillon.be

Imprimé
4000 exemplaires

Directeur de publication
Patrick ADAM

Administration et redaction
Ville de Bouillon

Conception
communication@bouillon.be
Sébastian PIRLOT

Mise en page et impression
Lorgé Imprimeur

Prochaine publication
Février 2023

Lorgé Imprimeur

Table des matières

EDITORIAL 3

PROJETS SUBSIDIES
Quelques infos concernant des projets subsidiés 4
Restauration de la porte de France (Bouillon) 4
Rénovation des sanitaires des écoles communales de Corbion et Sensenruth 4
Poupehan : l'aire pour mobiles-homes désormais opérationnelle ! 5
2023 : aménagement d'une aire multisports à Corbion 5

TRAVAUX
Présentation du Service communal des travaux 6
Réfection des voiries intérieures de Botassart : le point sur les travaux ! 7
Opération « *Eté solidaire* » : 4 jeunes bouillonnais au service de notre Commune ! 7

JEUNESSE
Eté 2022 : Bilan des plaines de jeux communales 8
Le Conseil Communal des Enfants 9
A vos agendas : la « *Magie de Noël* » est de retour, ce 27 décembre 2022 ! 9

DEVELOPPEMENT DURABLE
Bouillon devient « *Commune du commerce équitable* » 10

ENVIRONNEMENT
Découvrez nos derniers aménagements sur les promenades balisées 11
Un achat groupé d'arbres fruitiers 11
Comment nous commander des arbres fruitiers ? 12
Ville et villages fleuris : une démarche active d'embellissement ! 14

SANTE
La Ville de Bouillon soutient la campagne de dépistage du diabète 15

CITOYENNETE
Noces d'or et de diamant 2022 16

SPORTS
Subsidiation de nos clubs sportifs 18

CPAS
Vos élus au Conseil de l'Action Sociale 19
Comment bénéficier du chèque chauffage (mazout/propane) octroyé par le Gouvernement fédéral ? 20
Le Service d'octroi des allocations de chauffage 20
Le Service d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) 21
Nouveau : le Service de médiation de dettes du CPAS de Bouillon 21
Article 60 et article 61 : offrir aux travailleurs un emploi d'insertion ! 22
Notre équipe du CPAS se renforce pour mieux vous servir 22

ECONOMIE
Bulletin spécial PME 2022 : Erratum 23

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Ça, c'est la Province ! 24



Editorial

© Aurélie THEYS

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Ces dernières semaines, l'actualité internationale a souvent frappé à nos portes. Ainsi en est-il du covid-19 pendant les deux années écoulées : nous avons dû nous adapter, revoir nos organisations, nos modes de vie, et accepter aussi, parfois, que la maladie entre et touche nos connaissances, nos amis, nos proches. Sans doute allons-nous devoir apprendre à vivre avec cette pandémie.

C'est aujourd'hui également le cas avec la guerre en Ukraine, qui nous fait nous interroger sur les menaces qui, en termes de sécurité, pèsent sur nos sociétés occidentales, sur l'absurdité de la guerre et ses graves conséquences, sur l'imprévisibilité des puissants là où la démocratie recule. Vous avez été nombreux à vous manifester pour proposer vos dons ou votre aide pour l'accueil des familles de réfugiés : un grand merci à vous toutes et tous ! Vos actions et votre engagement vous honorent, en ces moments ou l'attention portée à autrui devient le seul rempart contre le désespoir.

Dans ce contexte sanitaire, politique et économique (notre population fait face à une inflation importante entraînant une forte diminution de son pouvoir d'achat), la vie dans notre ville et les villages est une vraie chance, rythmée par tous les évènements locaux qui lui confèrent son charme et contribuent à rendre, malgré toutes ces difficultés, notre quotidien agréable, voire même festif.

Les magnifiques succès rencontrés par les manifestations estivales organisées sur le territoire communal en est un témoignage probant. C'est évidemment l'aboutissement de longs préparatifs et d'une organisation sans faille. Même le soleil était de la partie ! Comme à chaque fois, les associations ont été très engagées, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Bouillon et les villages peuvent se prévaloir de proposer une offre culturelle et touristique variée et dynamique, ce qui rend notre Commune attractive et la fait rayonner bien au-delà de ses frontières.

Comme à chaque fois maintenant, vous découvrirez dans le présent bulletin d'information une foule de renseignements utiles dans les domaines les plus divers. Qu'il s'agisse d'une présentation du Conseil Communal des Enfants, du bilan des plaines de jeux communales ou encore d'informations sur des subsides obtenus auprès de la Région wallonne, il y aura pour tous les goûts. Sans oublier, évidemment, les traditionnelles noces d'or et de diamant de l'année en cours ou différents articles présentant les nombreuses actions de notre CPAS.

Je vous laisse le soin de découvrir par vous-même ce troisième numéro de « *Bouillon et les villages* ».



Patrick Adam
Bourgmestre



© Aurélie THEYS



© Aurélie THEYS



© Aurélie THEYS



Patrick Adam
Bourgmestre

Quelques infos concernant des projets subsidiés

Plusieurs dossiers introduits par la Ville de Bouillon ont reçu un feu vert de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certains projets sont d'ores et déjà finalisés, d'autres vont l'être tout prochainement. Je vous invite à les découvrir…

Restauration de la porte de France (Bouillon)



En mars 2022, l'Agence wallonne du Patrimoine avait marqué son accord, dans le cadre d'un subside relatif au Petit Patrimoine Populaire Wallon, sur la restauration de la porte de France à Bouillon.

Les travaux sont à présent terminés. Ceux-ci consistaient à enlever l'enduit à certains endroits (contre-pignon et pied droit de la porte), à traiter la partie supérieure à l'hydrofuge, à brosser et nettoyer les pierres, puis à rejointoyer et/ou à remplacer plusieurs d'entre elles. L'objectif poursuivi était de permettre à la porte de France de retrouver son aspect naturel. C'est désormais chose faite.

Le coût de ce rajeunissement s'est élevé à 10.100 euros TVAC (dont 7.500 euros de subsides).

Rénovation des sanitaires des écoles communales de Corbion et Sensenruth

Toujours en cette année 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), au niveau de son département des infrastructures scolaires, a octroyé une subvention de 80% (soit 44.000 euros) sur les travaux, estimés à 52.000 euros TVAC, qui ont permis le rafraîchissement complet des sanitaires des écoles communales de Corbion et de Sensenruth. Dans les 2 cas, il s'agissait de remplacer les WC et les lavabos, de rénover tout ou partie des carrelages et des portes. Bref, un joli lifting !







Poupehan : l'aire pour mobiles-homes desormais operationnelle !

C'est une évolution qui se confirme depuis des années et s'est encore renforcée depuis la pandémie de covid-19 : le motor-home est la nouvelle star du voyage. En Belgique et ailleurs, il s'impose comme la «bulle» mobile idéale pour assouvir un besoin réactivé de liberté, de nature, de voyage autonome et nomade. Ce qui ne va pas sans poser certains problèmes aux communes, notamment celui d'un parking anarchique. Pour réguler celui-ci, la Ville a décidé de mettre en œuvre un espace spécialisé dédicacé aux mobiles-homes. L'aire choisie est située à Poupehan, rue du Pont (près du terrain de football et des kayaks). Pour ce projet, estimé à près de 49.000 euros, nous avons reçu de la Région wallonne une subvention de 22.700 euros.





Il est à noter que notre Service communal des travaux a réalisé une grande partie des tâches liées à cet aménagement : terrassement, bétonnage, pose de gaines, aménagement de l'entrée. Grand merci à nos ouvriers communaux ! L'entreprise privée, elle, s'est occupée plus spécialement de la pose des totems, des barrières, des bornes électriques et de l'eau. L'endroit peut désormais accueillir 12 mobiles-homes. Une demande d'extension (coût: 3.800 euros TVAC sur fonds propres) a d'ores et déjà été introduite pour 4 places supplémentaires en 2023.

2023 : aménagement d'une aire multisports à Corbion

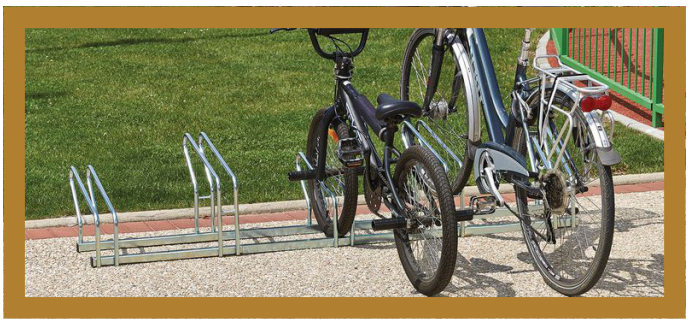
Suite à l'obtention d'un subside de 86.170 euros TVAC obtenu auprès du département des infrastructures sportives de la Région wallonne, nous allons pouvoir concrétiser en 2023 l'aménagement d'une aire multisports à Corbion. Le montant total de ce projet s'élève à 167.948 euros TVAC.

Le marché sera attribué avant fin de cette année 2002, les travaux pouvant alors démarrer courant 2023.

Il est prévu d'aménager une surface de 30 m x 15 m entourée d'une clôture tubulaire. Plusieurs associations pourront bénéficier de cet espace en gazon synthétique avec une cage de but multisports permettant la pratique du mini-foot, du handball, du volley, du tennis et du basket.

L'ensemble sera agrémenté de 2 bancs, 1 poubelle, 3 ranges vélos et éclairé par 3 spots LED !







Alain HOUTHOODFT
Echevin des Travaux

Présentation du Service communal des travaux



Souvent méconnu de la population, notre Service communal des travaux occupe une petite trentaine de personnes. L'occasion nous est donnée de le présenter dans ce Bulletin communal : qui fait quoi ? quelles sont les nombreuses tâches quotidiennes dont il est en charge ?

Sans lui, des fonctions essentielles à la propreté dans les villages, au balisage des promenades, à des travaux de maçonnerie ou de terrassement ne pourraient être assurées. Je tenais à remercier la Direction du service et nos ouvriers communaux pour leur dévouement et leur engagement.

Direction

Volet administratif
Cathy POCHET

Marchés publics
Gestion administrative
du réseau d'eau

061 280 334
cathy.pochet@bouillon.be

Volet administratif et technique
Arnaud MATHIEU

Marchés publics
Suivi des chantiers

061 280 325
adjoint.travaux@bouillon.be

Volet technique
Stany WILMART

Chef des travaux
Suivi des chantiers
Gestion du personnel ouvrier

0477 25 48 22
travaux@bouillon.be





Ouvriers Communaux

Fontainiers
Carl BODART
Stéphane NICOLAS
de garde : 0479 82 22 64

Ouvriers des promenades
Yannick CHENOT
Sylvain CHENOT
Bastien TOUSSAINT

Polyvalence technique
Philippe CHAIDRON
Michel DANLOY

Ouvriers espaces verts Bouillon
(tonte + fauchage)
Thibaut CREMER
Thibaud MERNY

Ouvriers espaces verts Bouillon
(arrosage des fleurs + taille des haies)
Rolland SCHMIDT
Patrick SIMON

Gestion des poubelles
Joël CHENOT

Cantonniers
Corbion, Poupehan, Frahan
Rochehaut, Laviot, Les Côtes-Hour
Martin PENNING
Benoît POCHET

Cantonniers
Curfoz, Sensenruth, Briahan, Ucimont
Botassart, Mogimont, Menuchenet
Alex DEMARET
Robert LEQUEUX

Cantonnier
Noirefontaine, Bellevaux, Dohan,
Vivy, Les Hayons, La Cornette
Mohammad SABRA

Gestion + entretien Hall sportif
Olivier DENIS

Camion-brosse + polyvalence
Walter HENNON

Entretien trottoirs Bouillon
Michaël LAMESCH

Concierge
Ecole communale de Bouillon
Claudy HUTIN

Travaux de terrassement
Andy MOLITOR
Benoît ROUSSEAUX

Travaux de maçonnerie
Bertrand WILMART

Entretien hall technique
(+ nettoyage WC)
Frédéric LABBÉ

Atelier mécanique
(+ fauchage des accotements)
Dany NICOLAS

Ouvrier polyvalent
(dont entretien des cimetières)
Romain CASSART







Réfection des voiries intérieures de Botassart : le point sur les travaux !

Nous vous en parlions dans un précédent numéro de « *Bouillon et les villages* » : d'importants travaux de réfection des voiries intérieures (à savoir les rues de Châteaumont, des Bruyères et Neumoulin) de Botassart étaient prévus en 2022. Au programme : des travaux de voirie, de distribution d'eau, d'égouttage et de collecteur pour un montant de près de 1.400.000 euros. Démarrés en mars, ceux-ci sont entrés dans leur phase finale : après les terrassements et la pose de l'égouttage, l'entreprise a commencé la pose de la distribution d'eau (conduite principale et raccordement des particuliers). Restera la pose des filets d'eau et des éléments linéaires. Viendra ensuite l'asphaltage des voiries, avant ou après l'hiver, suivant l'évolution des conditions météorologiques. Mais l'essentiel est déjà fait !



Démolition des voiries existantes (mars 2022)



Pose de l'égouttage (avril – juin 2022)



Pose de la conduite principale de distribution d'eau (juillet 2022)

Opération « *Été solidaire* » : 4 jeunes bouillonnais au service de notre commune !

Depuis plusieurs années, la Commune de Bouillon participe à l'opération « *Eté solidaire* ». Grâce à un subside de la Région wallonne, la Ville peut ainsi engager des étudiants durant les vacances de juillet et d'août.

Cet été, les jeunes se sont impliqués dans l'embellissement de différents espaces de convivialité de notre Commune ainsi que, dans le cadre du devoir de mémoire, dans l'entretien et le nettoyage de plusieurs tombes et monuments aux morts. Un grand merci à nos jeunes et à notre Service des travaux pour les tâches accomplies !

Voici d'ailleurs quelques exemples du travail effectué :

- **À l'Aire de convivialité du Pont de Cordemoy**
- **Au Monument aux fusillés de la Gernelle**

 Il s'agit d'un monument érigé à la mémoire de MM. Henri BODARD, Louis BODARD et René PIERLOT, fusillés par la Gestapo le 21 juillet 1944. M. Pierre BOURGEOIS avait rédigé quelques lignes pour expliquer à nos jeunes ce moment tragique.



Aire de convivialité du Pont de Cordemoy : pendant les travaux...



... et après...



Monument aux fusillés de la Gernelle : pendant les travaux...



... et après...



Julie MAQUA
Echevine de la Jeunesse

Été 2022 : Bilan des plaines de jeux communales

Depuis plusieurs années maintenant, la Commune de Bouillon organise, chaque été, durant 3 semaines, des plaines de jeux communales. L'édition 2022 n'a pas dérogé à la règle : près de 300 enfants ont ainsi été accueillis durant les 2 dernières semaines de juillet et la 1ère d'août.











Soucieuse d'offrir des plaines de jeux accessibles à tout le monde, la Ville ne demande qu'une participation de 40 euros par semaine et par enfant (avec un tarif réduit pour les familles nombreuses).

Les participants, âgés de 2,5 à 15 ans, ont ainsi eu l'occasion, de 9h à 16h (avec une garderie de 7h30 à 17h30, sauf le vendredi où elle se termine à 17h), de découvrir de nombreuses activités.

Les stages organisés ont pour objectif de promouvoir ce qui se fait sur le territoire communal. L'occasion donc de visiter le Château, de faire du pédalo, de découvrir une ferme (Bellevaux) ou bien encore de s'essayer à des activités artistiques ou culinaires ! Pour ce faire, différents locaux sont mis gratuitement à disposition, comme ceux de l'école communale de Bouillon, des sections primaire et secondaire de l'Institut Sainte-Marie ou du hall sportif. Cette année, des partenariats avaient notamment été mis en place avec les clubs de volley et de tennis de table.

Chaque groupe était accompagné par 2 ou 3 moniteurs (notamment des enseignants et des élèves de la section éducation de l'Institut Sainte-Marie) et bénéficiait de collations saines (exemple : des fruits), les boissons étant par ailleurs prises en charge. Il fallait donc juste venir avec son pique-nique !

Pour terminer ces plaines en beauté, 51 enfants (tous ceux à partir de 6 ans !) ont participé à une excursion d'une journée au parc forestier récréatif, pédagogique et artistique Chlorophylle, situé à Dochamps, dans la Commune de Manhay. Là encore, les sourires étaient au rendez-vous…

Merci à notre responsable,
Patricia BOUCHEZ
✉ : patricia.bouchez@bouillon.be
✆ : 0497/27 82 14
qui, comme à chaque fois, a assuré de main de maître la coordination générale de nos plaines de jeux communales.

A l'année prochaine !





Bravo
à nos jeunes élus

Le Conseil Communal des Enfants

























Le saviez-vous ? La Commune de Bouillon est dotée d'un Conseil Communal des Enfants (CCE). Ainsi, en avril 2022, des élections ont eu lieu dans toutes les écoles primaires, tous réseaux confondus ! Et 12 élèves de 5e et 6e primaire ont été propulsés élus communaux pour un mandat d'un an !

L'occasion pour ceux-ci de vivre l'expérience de la démocratie, de découvrir le fonctionnement de la Commune, de réfléchir ensemble à mettre en place un ou plusieurs projets d'intérêt collectif et de dialoguer avec les élus adultes. C'est notamment grâce au CCE que, depuis 2015, est organisée « *La Magie de Noël* » (se reporter à l'encart ci-dessous).

Parmi les premiers projets évoqués pour 2022-2023, citons notamment la nécessité de sensibiliser les écoles à la **sécurité routière, l'organisation d'une journée sportive pour les élèves de la 3e à la 6e primaire, l'idée de mettre en place une rencontre par mois avec les personnes âgées dans les écoles** (les enfants pourraient apprendre à jouer aux cartes, s'essayer à la couture, découvrir une recette ou tout simplement discuter avec les seniors) ou bien encore d'organiser, **un soir d'été, une séance de cinéma en plein air.**

Bravo à nos jeunes élus
et à Mme Patricia BOUCHEZ
: patricia.bouchez@bouillon.be
: 0497/27 82 14
qui assure avec brio
la coordination du Conseil
Communal des Enfants.



A vos agendas :

la « Magie de Noël » est de retour, ce 27 décembre 2022 !

Depuis plusieurs années, en décembre, un partenariat entre plusieurs acteurs (le Conseil Communal des Enfants, le CPAS, « *La Source* », le Conseil Communal Consultatif des Aînés, l'Association des commerçants et la Maison des enfants) permet d'organiser « *La Magie de Noël* ». Il s'agit d'offrir à toute la population (de 0 à 12 ans) de notre Commune un concert suivi d'un goûter avec remise de cadeaux. Habituellement, près de 120 personnes y participent ! Malheureusement, pour cause de covid-19 et tout comme en 2000, nous avons été contraints d'annuler l'édition 2021. Mais en cette année 2022, soyez rassuré(e) : « *La Magie de Noël* » fait son grand retour !

Rendez-vous est donc fixé ce 27 décembre, à 16h, à la salle « *La Caïolire* » (rue de la Gare 22 à Noirefontaine).



Aurélie POCHET
Echevine

Bouillon devient « *Commune du commerce équitable* »

Le monde est vaste : Burkina Faso, Vatican, Liechtenstein, Pakistan, Congo, Thaïlande, Soudan, Bangladesh, Mexique, et tant d'autres... La diversité est grande sur les 5 continents de notre terre.

Et ce, tant au niveau des coutumes, des cultures que des modes de vie. Mais beaucoup souffrent.

Savez-vous, par exemple, qu'un enfant meurt de faim toutes les trois secondes dans le monde ? Ou savez-vous encore que plus de la moitié de la population africaine vit avec l'équivalent de moins d'un euro par jour ?





Nous avons, pour la plupart d'entre nous, tout ce dont nous avons besoin : de quoi manger, de quoi boire, un accès à l'éducation, au travail, à la culture, etc. Or, sur d'autres continents, certains n'ont rien.

Pourtant, des solutions existent. Parmi celles-ci, le commerce équitable. C'est un commerce qui assure un revenu correct aux producteurs des pays du Sud afin qu'ils puissent développer leur activité à long terme.

Les organismes de commerce équitable s'adressent à des coopératives de petits producteurs gérées démocratiquement et les encouragent à utiliser des pratiques respectueuses de l'environnement.

Le commerce équitable est également un outil de protection de la biodiversité.

C'est aussi un moyen de contribuer à la sécurité alimentaire, permettant une augmentation du revenu des agriculteurs pauvres et le maintien de l'agriculture familiale.

C'est enfin un outil du changement. Prenons l'exemple du café. Savez-vous que le commerce équitable aide à combattre la criminalité organisée ? La lutte contre le trafic de drogues ne se résume pas aux saisies de cargaisons ou aux démantèlements de réseaux : elle passe aussi par le développement et la lutte contre la pauvreté. Dès 1998, l'Organisation des Nations Unies a reconnu le rôle des cultures de substitution dans la lutte contre les cultures illicites comme le cocaïer et le pavot à opium. Le développement alternatif de cultures de substitution comme le café offre ainsi aux cultivateurs une alternative licite, économiquement viable, à la culture du cannabis, du pavot ou de la coca.

Le commerce équitable est donc un outil moderne et innovant qui vise à modifier en profondeur les pratiques commerciales.

En juin 2022, la Ville de Bouillon, lors d'une matinée d'échanges à laquelle ont participé une trentaine de personnes, a officiellement déposé son dossier de candidature afin d'obtenir le titre de « *Commune du commerce équitable* ». Le 2 octobre, notre Ville organisait un déjeuner équitable à l'Institut Sainte-Marie avant d'obtenir quelques jours plus tard, le jeudi 13, en pleine de semaine du commerce équitable, le label tant espéré à l'occasion d'une remise de prix officielle !



Découvrez nos derniers aménagements sur les promenades balisées



Réfection des ancrages de la promenade « des échelles » (Rochehaut)



Abri Woirin (Mogimont)



La passerelle de la promenade « Notre-Dame » à Frahan

Après le remplacement et la réparation des échelles métalliques présentes sur la promenade des crêtes de Frahan (BN30) en 2021, de nouveaux aménagements ont été réalisés cette année, notamment :

- En mai 2022, la réfection des ancrages des échelles de la promenade « *BN43 – des échelles* » (Rochehaut), avec contrôle-réception par une société spécialisée de l'ensemble des échelles ;
- La restauration d'abris -dont l'Abri Woirin à Mogimont- et de bancs (plus de 15 bancs ont été rénovés !) au niveau de divers points de vue et promenades. Ainsi, par exemple, pour permettre un instant de repos ou, tout simplement, d'inviter chacune et chacun à profiter d'un moment de calme et de quiétude dans un environnement magnifique, deux nouveaux bancs, installés sur une dalle en béton, viennent d'être placés non loin du point de Cordemois. Merci à nos ouvriers communaux et à ceux des promenades, qui ont réalisé cette tâche (y compris la création des pieds et le lattage) de A à Z ! ;
- La passerelle métallique galvanisée (8m de long + un parapet de 10m) située sur la promenade « *Notre-Dame* » à Frahan (vers Rochehaut) a été entièrement remplacée par une entreprise locale, début juillet 2022 et pour un montant de 4800 euros pris en charge à 100% par la Commune ;
- A noter enfin une commande de matériel pour assurer le balisage des promenades reconnues et proposer aux visiteurs et aux habitants un réseau de promenades de qualité.
- En tout, c'est donc près de 10.000 euros qui auront été investis en 2022 par notre Commune.



Un achat groupé d'arbres fruitiers

Dans le cadre de son Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), la Ville de Bouillon initie, courant de ce mois d' octobre, un achat groupé d'arbres fruitiers à l'attention de ses citoyens. Cette initiative, destinée à encourager les habitants de notre Commune à planter des fruitiers, permet d'acheter des pommiers, des cerisiers, des poiriers et des pruniers à moitié prix (soit 15 euros) !

Sur base des commandes reçues, lesdits fruitiers seront distribués aux participants au mois de novembre 2022. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet « *BiodiverCité* » subsidié par la Région wallonne. Elle a pour objectifs de :

- Renforcer le maillage écologique de la Commune ;
- Favoriser la biodiversité en créant des refuges pour les insectes, oiseaux et autres animaux dans les vergers ainsi que des couloirs permettant leur déplacement et la recolonisation du territoire bouillonnais par les espèces menacées ;
- Augmenter et conserver la biodiversité en privilégiant la faune et la flore locale. Outre l'intérêt pour la conservation d'un patrimoine génétique en voie de disparition, les vergers d'anciennes variétés offrent un lieu d'accueil privilégié pour la faune et présentent également l'intérêt d'être mieux adaptées à nos sols et plus résistantes aux maladies, donc de ne pas nécessiter de traitement particulier, à l'exception de la taille ;
- Améliorer la qualité des paysages ;
- Remettre à l'honneur un patrimoine champêtre naturel.



Comment nous commander des arbres fruitiers ?

Cet achat groupé de fruitiers s'adresse à toute personne possédant une propriété sur le territoire de la Commune de Bouillon, qu'elle y soit domiciliée ou non, pour autant que les plants soient installés sur ledit territoire communal.

INSTRUCTIONS A SUIVRE POUR QUE VOTRE DEMANDE SOIT COMPLETE ET LISIBLE

1. Inscrivez lisiblement vos coordonnées sur le document ci-dessous.
2. Indiquez avec précision le nombre et la variété des arbres fruitiers correspondant à votre projet. Signez le document et faites-en une photocopie que vous conserverez.
3. Faites parvenir votre commande (par courrier ou par mail) à l'Administration communale de Bouillon **IMPERATIVEMENT AVANT LE VENDREDI 28 OCTOBRE 2022.**
4. Versez **15 euros** par fruitier commandé **AVANT LE 4 NOVEMBRE 2022** sur le numéro de compte bancaire **BE21 0910 0050 1803** de la Ville de Bouillon (avec en communication : « PCDN-Fruitiers + votre nom + nombre de fruitiers »). Pour des raisons évidentes de suivi des demandes, votre commande ne sera effective que si votre paiement est effectué avant la date indiquée. Aucun rappel ne sera effectué.

Exigences à respecter

1. Prévoyez un espace suffisant entre les arbres (10 à 12 mètres minimum) car les arbres fournis sont des hautes tiges (greffés à plus de 2 mètres) qui prendront un grand développement. De ce fait, nous vous demandons, le jour de la distribution, de venir chercher les plants avec un moyen de transport adapté à la taille des plants (remorque, camionnette).
2. La pose de tuteurs est indispensable et les arbres doivent être protégés de la tondeuse et des « *prédateurs* » par la pose de grillage (treillis de poule) autour des racines (ex : pour contrer les mulots) lors de la plantation et ensuite par la pose de clôture (ex : pour contrer le bétail).

A renvoyer par courrier à l'Administration communale de Bouillon, Mme Mélanie TASSIN, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON) ou par mail : ecoconseiller@bouillon.be. Pour toute info complémentaire : 061 28 03 17.

BON DE COMMANDE









COORDONÉES

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL **LOCALITÉ**

TÉLEPHONE ET/OU GSM

ADRESSE MAIL

ADRESSE DU PROJET

COMMANDE

NOMBRE TOTAL :

MONTANT TOTAL : **x 15 euros =**

NOM ET PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

Pommiers



VARIÉTÉ	FRUITS ET REMARQUES	NOMBRE
Belle-Fleur Large Mouche	Variété tardive (janvier-avril). Qualité moyenne pour le dessert, plutôt pour la cuisine et le jus.	
Cwastresse simple	Variété tardive (janvier-avril). Pomme à croquer ou à jus. Très bonne conservation.	
Grenadier RGF	Variété hâtive (octobre-décembre). Pour compote, idéale pour cuire et jus.	
Gueule de Mouton	Variété mi-hâtive (janvier-avril). Pour à croquer, pour compote, jus et cidre. Très bonne conservation.	
Jonathan	Variété moyenne à mi-hâtive (octobre-décembre). Surtout culinaire.	
Président Roulin RGF	Variété de moyenne saison (octobre-décembre). Pomme de table, surtout pour compote.	
Reinette Bauman	Pomme de gros calibre. Chair ferme et fine. Saveur sucrée-acidulée.	
Reinette étoilée	Variété moyenne saison (octobre-décembre). Très bonne pomme à croquer. Devient farineuse.	

Poiriers



VARIÉTÉ	FRUITS ET REMARQUES	NOMBRE
Ananas de Courtrai	Poire d'été (août-septembre). Très bonne poire de table. Conservation courte.	
Beurré Lebrun	Poire de fin d'été à début automne. Poire de table, convient pour cuisson.	
Bronzé d'Enghien	Bonne poire d'automne et d'hiver. Chair très juteuse, acidulée. Poire de table et de cuisson.	
Comtesse de Paris	Fruit d'hiver. Bonne poire de dessert.	
Joséphine de Malines	Se cueille début novembre. Poire de table et de cuisson. Conservation en frigo exceptionnelle (3 mois).	
Conférence	Poire d'automne. Excellent comme poire à couteau. Craint les températures élevées.	
Triomphe de Vienne	Poire d'été, à croquer. Courte durée de conservation (2 semaines).	

Pruniers



VARIÉTÉ	FRUITS ET REMARQUES	NOMBRE
Altesse simple (bleue)	Variété tardive (septembre-octobre). Prune de table et de cuisson.	
Belle de Thuin RGF (jaune-verte)	Maturité en août. Fruit exceptionnellement gros, très juteux. Bon fruit de table et de cuisson.	
Prune de Prince RGF (petite bleue)	Variété tardive (septembre – octobre), intéressante pour sa très longue période de consommation.	
Sainte-Catherine RGF (jaune)	Variété tardive (septembre-octobre). Prune acidulée-sucrée, de table ou de cuisson.	

Cerisiers



VARIÉTÉ	FRUITS ET REMARQUES	NOMBRE
Abbesse de Mouland	Petite cerise très foncée et très sucrée. Maturité : juillet.	
Annabella	Bigarreau de taille moyenne, très ferme, bonne saveur. Maturité : juillet.	
Early Rivers	Beau fruit précoce (entre le 10 et le 20 juin), rouge clair à chair assez tendre, douce et de bonne saveur.	



Frank ISTACE
Echevin de l'Environnement

Ville et villages fleuris : une démarche active d'embellissement !



Bouillon

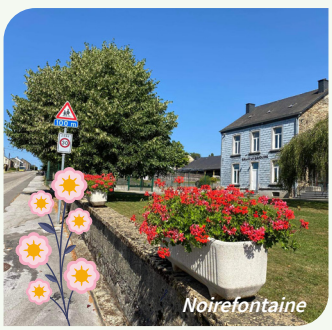

Bouillon


Corbion


Frahan



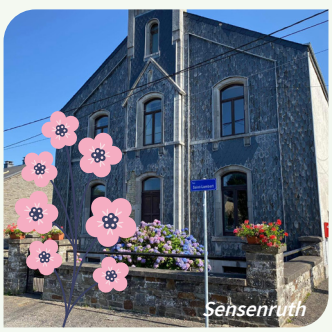
Mogimont


Noirefontaine


Noirefontaine


Poupehan


Rochehaut


Sensenruth

Vous l'aurez remarqué : depuis plusieurs années, notre Commune a décidé de renforcer le fleurissement dans notre Ville et nos villages. Un travail de plantation, d'entretien et d'arrosage mis en place par nos ouvriers communaux avec l'aide de certaines associations tels que le Syndicat d'initiative de Corbion, le groupement du village de Poupehan ou encore celui d'Ucimont-Botassart.

Les enjeux de la politique ainsi mise en œuvre dépassent la simple distinction esthétique : ils sont également touristiques, sociaux, économiques et environnementaux. Il s'agit en effet :

De protéger et respecter l'environnement :

- Via une gestion respectueuse de l'environnement, sans utiliser des produits chimiques (« *Commune zéro phyto* ») et sans oublier la protection des espaces naturels ;
- En intégrant des plantes vivaces et mellifères dans les parterres de plantations ;
- En créant des haies ;
- En assurant la propreté des sites et la gestion des déchets.

D'améliorer le cadre de vie de nos administrés :

- Via l'embellissement et le fleurissement des parcs et jardins, des bâtiments, des espaces publics ;
- En mettant en œuvre des aménagements paysagers (exemple : la création de vergers à Corbion et Poupehan), tout en entretenant l'espace communal ;
- En mettant en valeur le patrimoine bâti.

De favoriser la cohésion sociale :

- Grâce à la mise en œuvre de jardins collectifs ou partagés ;
- Mais aussi via une dimension pédagogique, avec des actions auprès des écoles (exemples : Sentier Hunin, verger et ruche didactique à Noirefontaine, verger et potager des écoles à Corbion).

De valoriser l'accueil de nos touristes :

- Une Commune propre, agréable et bien fleurie est plus attractive ;
- L'image extérieure qu'elle renvoie est positive.

De soutenir l'économie locale de notre Commune :

- En faisant appel, si nécessaire, à des entreprises de la région ;
- En créant des emplois saisonniers.

Il est à noter que nous entendons poursuivre et renforcer dans les années qui viennent cette politique d'embellissement de la Ville et des villages (notamment en fleurissant certaines placettes et en plaçant de nouveaux bancs destinés à accueillir riverains, promeneurs et touristes).

Ainsi, en cet automne 2022, nous avons le projet de planter des plantes mellifères et des bulbes, de créer de nouvelles haies et de nouveaux parterres fleuris (semences) dans divers villages.

Et pour l'année 2023, nous comptons travailler étroitement avec le groupement du village de Mogimont pour participer activement au fleurissement et à l'embellissement de celui-ci.

La Ville de Bouillon soutient la campagne de dépistage du diabète

Notre Commune s'est associée au réseau Chronilux, qui a pour objectif de permettre d'expérimenter une nouvelle organisation de notre système de soins de santé, basée sur la coopération et la coordination du réseau avec le patient. Elle favorise le partage des ressources, des compétences et de l'information afin de déboucher sur des objectifs communs de qualité et d'efficacité.

Concrètement, une campagne gratuite de dépistage du diabète en pharmacie est organisée du 10 octobre au 3 décembre 2022.

Sur le territoire communal, 2 pharmacies y participent, à savoir :

LuxPharma

rue de la Gare 1 à Noirefontaine
pharmacie@luxpharma.be
061/25.69.34

Multipharma

rue du Collège 30a à Bouillon
multipharma.0733@multipharma.be
061/46.62.14

Vous trouvez ci-contre l'affiche de cette campagne !



Noces d'or et de diamant 2022

Ce 17 septembre, l'Administration communale de Bouillon a eu le plaisir d'accueillir, dans la salle de l'Archéoscope de Bouillon, les couples jubilaires fêtant leurs noces d'or (50 ans de vie commune) et de diamant (60 ans) au cours de l'année 2022. Toutes nos félicitations pour cette vie passée à 2 !

Noces de diamant



M et Mme LALLEMAND-BODARD
(Noirefontaine)



M et Mme LEFER-D'ORCHYMONT
(Frahan)



Au cours de la cérémonie, les couples jubilaires ont eu le plaisir de recevoir de la part de l'Administration communale de Bouillon un petit cadeau, à savoir le nouveau livre de Laurent DABE, un écrivain bien connu habitant notre Commune.

Celui-ci s'intitule « *500 expressions pour le dire en wallon* », paru en 2021 et en cours de réimpression pour novembre prochain, disponible chez l'auteur laurentdabe@hotmail.fr (0492. 79.86.51) et livrable dans la Commune.



M et Mme TOUSSAINT-BRASSEUR
(Noirefontaine)

Noces d'or



M et Mme DENIS-GOURMET
(Bellevaux)



M et Mme FONTAINE-KINET-STORME
(Bouillon)



M et Mme GOOSSENS-HEYLIGEN
(Bouillon)



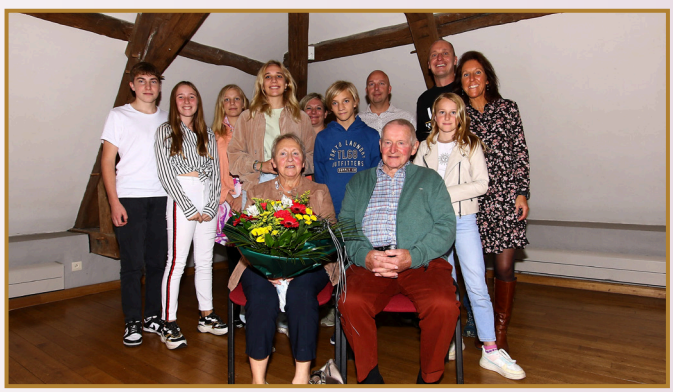
M et Mme HERMANS-DIEZ
(Corbion)



M et Mme JEUNEHOMME-MEUNIER
(Bouillon)



M et Mme LAMOULINE-DEFOOZ
(Bouillon)



M et Mme RENAULD-COLLARD
(Mogimont)



M et Mme VANNIER-EDO
(Bouillon)

Subsidiation de nos clubs sportifs











Chaque année, la Ville de Bouillon prévoit une enveloppe de 10.000 euros de subsides à partager entre les différents clubs (reconnus par une Fédération) établis sur notre territoire communal et proposant des activités sportives au service de nos citoyens, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes !

Afin de déterminer le montant octroyé qui sera versé à chaque association, il est demandé aux responsables de fournir à l'Administration communale des informations essentielles, telles que :

- Le nombre d'affiliés de moins de 16 (18) ans ;
- La cotisation annuelle payée par un affilié de moins de 16 (18) ans ;
- La partie de la cotisation annuelle de l'affilié de moins de 16 (18) ans ristournée à la Fédération ;
- Le nombre d'affiliés de plus de 16 (18) ans ;
- La cotisation annuelle payée par un affilié de plus de 16 (18) ans ;
- La partie de la cotisation annuelle de l'affilié de plus de 16 (18) ans ristournée à la Fédération ;
- Si elle n'est pas prise en charge ailleurs (exemple : par la Fédération), le montant de l'assurance annuelle d'un affilié de moins de 16 (18) ans ;
- Si elle n'est pas prise en charge ailleurs (exemple : par la Fédération), le montant de l'assurance annuelle d'un affilié de plus de 16 (18) ans ;
- Si une location payante est prise en charge par le club pour les entraînements ;
- Si une location payante est prise en charge par le club pour les compétitions ;
- Si le club dispose d'installations propres mises à sa disposition ;
- Si le club doit supporter les charges de fonctionnement ;
- Si le club peut exploiter un espace HORECA mis à sa disposition ;
- Le nombre de moniteurs ou entraîneurs actifs dans le club ;
- Le nombre de moniteurs ou entraîneurs actifs dans le club disposant d'une habilitation reconnue ;
- Enfin, si imposé par la Fédération, le coût par affilié des dépenses d'arbitrage et d'accueil des équipes.

Ces différents critères permettent de déterminer, de manière objective, la somme attribuée au final à chaque club.

Pour la saison 2021/2022, 7 associations ont ainsi émargé aux subsides communaux, à savoir Bouillon-Cyclo, le Cercle Sportif Corbion (football), l'Entente Sportive Club Poupehan (football), le Royal Standard Football Club Bouillon, le Tennis de Table de Bouillon et le Volley Club Bouillon.



Benoît HALLEUX
Directeur général du CPAS

Vos élus au Conseil de l'Action Sociale

Fonctionnement des instances

Avant de vous présenter les élus du Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Bouillon, il est important de préciser que le CPAS, ou « *Centre Public d'Action Sociale* », assure la prestation d'un certain nombre de services sociaux et veille au bien-être de chaque citoyen. Chaque CPAS offre un large éventail de services.

Voici quelques exemples d'aides proposées par un CPAS :

- Aide financière
- Logement
- Aide médicale
- Aide et les soins à domicile
- Mise au travail
- Médiation de dettes
- Aide psychosociale
- Accompagnement et assistance financière concernant l'approvisionnement en énergie
- Chèques culturels pour favoriser la participation sociale et culturelle
- etc.

Si vous désirez faire appel à l'assistance sociale, vous pouvez vous rendre au CPAS de votre Commune. Il y a évidemment des conditions à remplir et sur base d'un rapport rendu préalablement par un€ Assistant€ social€, les élus du Conseil de l'Action sociale, qui se réunissent une fois par mois, examineront -à huis clos ! – la demande en question, sur base de critères objectifs.

Au sein du Conseil de l'Action Sociale, 3 -dont obligatoirement le Président- des 9 membres constituent le Bureau permanent, qui se réunit pour tout ce qui concerne la gestion courante.

LES ÉLU(E)S

LISTE ENSEMBLE

Alain ALBERT
Président du CPAS
Membre du Bureau permanent
Rue Georges Lorand, 7
6830 BOUILLON
0474 69 57 84
alain.albert@bouillon.be



Philippe ARNOULD
Membre du Bureau permanent



Jérôme GERARD
Conseiller CPAS



Claudia PONCIN
Membre du Bureau permanent



Nicole GEORGES
Conseillère CPAS



Constance DE LANGE
Conseillère CPAS



LISTE C@P CITOYENS

Pierre DEFAT
Conseiller CPAS



Anne GERARD
Conseillère CPAS



Pascal MABILLE
Conseiller CPAS



Dans les moments difficiles, le CPAS est à vos côtés...

Comment bénéficier du chèque chauffage (mazout/propane) octroyé par le Gouvernement fédéral ?

Face à l'augmentation des prix de l'énergie, le Gouvernement fédéral a décidé d'octroyer une allocation unique de 225 euros. Cette mesure concerne 21% des ménages belges.

Ce chèque de 225 euros :

- Est destiné aux ménages qui chauffent leur résidence principale au mazout ou propane en vrac ;
- Peut être versé une seule fois (prime unique) par ménage ;
- Est octroyé suite au remplissage d'un réservoir de combustible et doit avoir été effectué à domicile entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Toute personne domiciliée dans une maison unifamiliale ou un appartement peut demander le chèque.

La mesure a également été étendue aux immeubles à appartement disposant d'un chauffage collectif.

Pour bénéficier de cette prime, deux possibilités s'offrent à vous. Vous pouvez en effet faire les démarches en ligne sur la plateforme du SPF Economie ou préférer le format papier.

Les formulaires à remplir en version «papier» peuvent être téléchargés sur le site du SPF Economie :

- Formulaire papier type A, pour les logements individuels ;
- Formulaire papier de type B, pour les logements faisant partie d'une copropriété ou immeuble de rapport.

Vous pouvez également faire vos démarches en ligne sur https://chequemazout.economie.fgov.be

Vous aurez là-aussi le choix entre deux formulaires : l'un à l'attention des logements individuels, l'autre à l'attention des logements faisant partie d'une copropriété ou immeuble de rapport.

Les occupants de logements individuels (formulaire type A) doivent introduire les données d'une facture de mazout ou en propane en vrac livré par une entreprise entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022 (date de facture, montant, n° de client, n° du distributeur).

Pour les occupants de logements faisant partie d'une copropriété ou immeuble de rapport (formulaire B), les données de la facture du fournisseur devront être introduites par le syndic.

Dans quel délai ?

Les demandes peuvent être introduites à partir du 7 juillet et seront acceptées jusqu'au 10 janvier 2023. Il n'y a donc pas de raison de paniquer et de se précipiter.

Besoin d'une aide pour remplir le formulaire ?

Sachez que le CPAS de Bouillon est à votre disposition pour vous aider, uniquement sur rendez-vous. **Il vous suffit de téléphoner au 061/46.74.33.**



Le Service d'octroi des allocations de chauffage

Attention : ce service n'est pas à confondre avec le chèque du Gouvernement fédéral (voir ci-dessus) !

Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier d'une allocation (aide) pour le mazout de chauffage, le pétrole lampant (type C) ou le gaz de propane en vrac.

Si vous souhaitez introduire une demande, vous devez obligatoirement joindre les documents suivants :

- Une copie recto-verso de votre carte d'identité ;
- Le ticket original (attention : pas de copie !) de pétrole/mazout à la pompe ou une copie de votre facture de mazout/propane en vrac ;
- Une vignette de Mutuelle (si vous êtes BIM = bénéficiaire d'une allocation majorée) ;
- Une copie de votre dernier avertissement – extrait de rôle (si vous n'êtes pas BIM) ;
- Si vous habitez un immeuble à appartements : une attestation du propriétaire avec le nombre de logements concernés par la facture ;
- Enfin, et uniquement pour les personnes bénéficiant d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

La demande doit être introduite dans les 60 jours à dater de la livraison via le formulaire adéquat (disponible sur le site internet de la Commune de Bouillon, www.bouillon.be), rempli et signé par vos soins, avec vos coordonnées (n° de téléphone, composition de ménage et n° de compte sur lequel votre allocation sera versée).

Chaque demande (une par année) devra être complète et parvenir par courrier au CPAS de Bouillon (rue de l'Ange gardien 7 à 6830 BOUILLON)). Elle peut aussi être remplie sur place avec l'aide de l'agent d'accueil du CPAS ou d'une assistante sociale.

Attention toutefois : depuis le 1er janvier 2021, toute demande incomplète n'est plus traitée…



Le Service d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA)

Le saviez-vous ? Le CPAS de la Ville de Bouillon emploie actuellement 8 aides-familiales qui effectuent diverses tâches de la vie quotidienne pour 68 bénéficiaires. L'accompagnement réalisé est varié. Il peut aller de la gestion du linge à l'aide au déplacement en passant par la préparation des repas. Il permet également aux aides-familiales d'épauler les familles dans les tâches administratives, dans les courses ou dans l'entretien courant des pièces de vie. De plus, la mise en place du service permet de rompre un certain isolement et offre un soutien supplémentaire aux familles.

Le prix horaire est calculé sur base des revenus des membres de la famille (domiciliés dans le logement) et de leur état de santé. Il est de maximum 7,81 €/ heure.

A ce montant, les frais de déplacement de l'aide-familiale sont à ajouter (en cas de déplacement pendant la prestation).

Si vous souhaitez introduire une demande de prestations ou obtenir davantage d'informations, nous vous invitons à prendre contact avec **Laura LOUIS, Assistante sociale et nouvelle responsable de ce service, par téléphone (061 46 74 33) ou par mail (laura.louis@bouillon.be).**



Notre équipe d'aides-familiales !

De gauche à droite : Alicia SIMON, Yvette MANAMPISOA, Béatrice JACOT, Anita MANCENALEZ, Brigitte BODY, Tatiana COULON, Gaëlle JACOT, Laura LOUIS (AS, en charge du SAFA) et Isabelle QUAROLI.

NOUVEAU
Le Service de médiation de dettes du CPAS de Bouillon

Qu'est-ce que la médiation de dettes ?

- Vous n'arrivez pas à établir votre budget ?
- Vous rencontrez des difficultés financières en fin de mois, vous n'arrivez plus à faire face à vos crédits et vous jonglez sans cesse avec vos cartes de banque ?
- Vous êtes dépassé(e) par vos factures et les courriers d'huissiers de justice ?
- Vous ne comprenez pas votre décompte annuel ou votre facture mensuelle d'énergie ?
- Vous rencontrez des difficultés pour payer votre facture de gaz, d'électricité et/ou d'eau ?
- Vous avez peut-être droit à une allocation de chauffage ?

Consultez-nous et avec votre collaboration, nous vous aiderons à rechercher des solutions à vos difficultés :

- Élaboration d'un budget viable ;
- Négociation de plans de paiement avec vos créanciers ;
- Dans certains cas, élaboration d'un dossier de demande de règlement collectif de dettes.

Qu'est-ce que la gestion budgétaire ?

- Vous rencontrez des difficultés à boucler votre budget, à vous fixer des priorités ?
- Vous ne parvenez pas à faire vos paiements seuls et à les anticiper ?

Notre service de gestion budgétaire peut vous accompagner et gérer votre budget en ouvrant un compte bancaire (compte de gestion) géré par un(e) Assistant(e) social(e) au nom du bénéficiaire.

Avant d'ouvrir un compte de gestion, il faut établir le budget mensuel/ annuel, que nous allons élaborer ensemble :

- Les rentrées : salaire, RIS, pension, mutuelle, etc.
- Et toutes les dépenses qui seront payées par ordres permanents.

Chaque semaine ou chaque mois, l'Assistant(e) social(e) vous remet l'argent nécessaire à vos dépenses courantes.

En principe, la gestion budgétaire est une aide temporaire, le temps que le bénéficiaire reprenne petit à petit le contrôle et la gestion entière de son budget.

Comment obtenir notre aide ?

En nous téléphonant ou en nous envoyant un mail pour prendre un rendez-vous.
Il suffit de contacter :
Mélodie SCHMITZ
061/46.74.33
mediationdedettes.cpas@bouillon.be

NOTRE SERVICE EST TOTALEMENT GRATUIT





Article 60 et Article 61 : offrir au travailleur un emploi d'insertion !



Pour qui ?

Les bénéficiaires du CPAS.

Pour quoi faire ?

C'est une mise à l'emploi du bénéficiaire par le CPAS avec lequel l'employeur est partenaire.

De quoi s'agit-il ?

Les articles 60 ou 61 sont des contrats de travail conclus entre le CPAS et un bénéficiaire de ses services. La mise à l'emploi conformément à ces articles est une forme d'aide sociale permettant à un CPAS de procurer un emploi à une personne qui n'est jamais entrée ou qui s'est éloignée du marché du travail. L'objectif final est de permettre au bénéficiaire d'ouvrir ou de récupérer un droit aux allocations de chômage à la fin du contrat de travail et de se (ré)insérer dans le monde du travail.

Qui est éligible ?

Le travailleur sous contrat article 60 ou article 61 peut être mis au travail au sein du CPAS ou, comme c'est fréquemment le cas, au sein « *d'utilisateurs externes* ». Ces utilisateurs peuvent être les suivants :

- Une ASBL (Association Sans But Lucratif) ;
- Une entreprise privée ayant conclu une convention avec le CPAS ;
- Une société à finalité sociale ;
- Une commune où se situe le CPAS ou une autre commune ;
- Un autre CPAS que celui qui est employeur ;
- Une intercommunale à but social, culturel, écologique, etc. ;
- Une commune ;
- Un hôpital public ;
- Un partenaire privé commercial ayant conclu une convention avec le CPAS.

Quelles sont les conditions ?

Pour que le travailleur entre dans les conditions d'un contrat sous article 60 ou 61, il doit répondre simultanément aux conditions suivantes :

- Bénéficier du RIS (Revenu d'Intégration Sociale) ou d'une aide sociale financière équivalente ;
- Être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers ;
- Ne pas avoir droit à des allocations de chômage complètes.

Le travailleur est alors sous contrat de travail avec le CPAS, qui le met à disposition de l'utilisateur externe. Le contrat de travail est à durée déterminée de minimum 1 an et de maximum 2 ans) et pour 30h/semaine en règle générale.

Pour le travailleur, cet emploi d'insertion permet d'acquérir une expérience professionnelle mais aussi d'ouvrir ou rouvrir ses droits aux allocations de chômage à la fin du contrat et de se (ré)insérer dans le monde du travail. Pour qu'un utilisateur externe puisse faire appel à un travailleur sous article 60 ou 61, il doit prendre contact avec le CPAS de la Ville de Bouillon et suivre une procédure de demande.

Quel est le montant accordé ?

En tant qu'utilisateur externe, vous concluez avec le CPAS de Bouillon une mise à disposition du travailleur sous contrat article 60 ou 61. Vous n'êtes donc pas l'employeur de ce dernier et ne payez pas de cotisations patronales. Via la signature d'une convention-cadre avec le CPAS, vous vous engagez cependant à mettre tout en œuvre pour accompagner le travailleur dans sa (ré)insertion professionnelle, en lui consacrant un temps nécessaire et en lui réservant un traitement adapté pour qu'il puisse acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Intéressé(e) d'engager un article 60 ou 61 ?

Pour obtenir toutes les informations nécessaires (notamment en matière financière) quant aux procédures à suivre (introduction de la demande, etc.) pour engager un travailleur dans le cadre des articles 60 et 61, **il vous suffit de contacter le CPAS de Bouillon au 061 / 46.74.33 !**

Notre équipe du cpas se renforce pour mieux vous servir !



De gauche à droite : Benoît HALLEUX (Directeur général), Dylan POUPAERT (AS, service général), Mélina CLARINVAL (AS, service général), Vanessa DASNOIS (AS, service général et insertion), Laura LOUIS (AS, service d'aide aux familles et aux aînés) ; Mélodie SCHMITZ (AS, médiation de dettes), Jocelyne LEDANT (AS, service général) et Véronique BEAUFAYS (rédactrice).

Absentes sur la photo : Carole NEMRY (rédactrice) et Vanessa KETTELS (agent d'accueil).

Soucieux de répondre encore mieux à vos besoins, le CPAS de Bouillon vient de renforcer son équipe solidaire qui, chaque jour, soutient celles et ceux qui le sollicitent ! Direction générale, assistants sociaux, personnel administratif ou agent d'accueil : toutes et tous poursuivent un seul et même objectif : être aux côtés des personnes qui rencontrent des difficultés passagères.

Notre équipe actuelle (pour la contacter, un seul numéro de téléphone : 061 46 74 33) :

Directeur général :

Benoît HALLEUX

Assistants sociaux :

Mélina CLARINVAL
Vanessa DASNOY
Jocelyne LEDANT
Laura LOUIS
Dylan POUPAERT
Mélodie SCHMITZ

Personnel administratif :

Véronique BEAUFAYS
Carine NEMRY

Agent d'accueil :

Vanessa KETTLES





Bulletin spécial PME 2022 : Erratum

Il y a quelques semaines, sur base d'un listing établi par l'Agence de Développement Local (ADL) de Bertrix-Bouillon-Herbeumont-Paliseul, un Bulletin spécial PME 2022 a été publié. Comme indiqué à l'époque, ce premier fascicule, qui avait le mérite d'exister, pouvait contenir l'une ou l'autre omission.

Plusieurs entreprises ont signalé à l'ADL quelques corrections à effectuer. Les voici donc.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'ADL (site internet : www.adl-bbhp.be ou par téléphone : Aurélie GODFRIN, GSM 0484 / 08 30 06, ou Gaëlle DION, GSM 0488 / 61 33 67) afin que nous puissions poursuivre ce travail d'actualisation.

PROFESSIONS LIBÉRALES

MEDECINE GENERALE

Tuczynski Andrzej
Rue des Augustins 20
6830 Bouillon
061 46 72 41

ATTRACTIONS

Agri-Musée
Rue de la Cense, 12
6830 Rochehaut
061 46 10 09
info@aubergedelaferme.com

Château fort de Bouillon
Esplanade Godefroy, 1
6830 Bouillon
061 46 42 02
info@bouillon-initiative.be

Parc animalier de Rochehaut
Chemin des Falloises
6830 Rochehaut
061 46 10 00

AUTO-MOTO

CL Racing Performance
Atelier de réparation mécanique
Route du Ban Guillaume, 22
6833 Vivy
0472 83 53 33
clracingperformance@gmail.com

BÂTIMENTS – ENTREPRISES DE CONSTRUCTION – EQUIPEMENTS

CHAUFFAGE - SANITAIRE

HGC
Hanchir Gaby
Rue de la Hautevoie, 40
6830 Bouillon
0472 05 06 00
entreprisehanchirgaby@hotmail.com

ELECTRICITE

Denoncin Thierry
Rue de la Bichetour, 17
6832 Sensenruth
061 46 76 35

FABRICATION DE BOX ET ÉQUIPEMENT POUR CHEVAUX

JMeta
Jeunehomme Rudy
Beaubru 4
6830 Bouillon
061 46 64 06 - 0473 96 58 92
http://www.jmeta.be/

LOCATION DE MATERIEL

(agricole, génie civil, parc et jardin, forestier)

Renaud – Collard & Fils
Renaud Gauthier
Route de la vallée, 26
6833 Mogimont
061 46 68 05 - 0495 30 68 05
https://wallux.com/act/renauld-collard-bouillon/contact

MENUISERIE

JMI Vérandas
Pierrot Jean-Michel
Rue du Chairi 29, 6838 Corbion
061 46 68 66 - 0471 55 39 94
perspectives.jmich@gmail.com

TERRASSEMENT

Les Chalets de l'An 1600 SA
Monfort Thibauld
Rue du Palis, 15
6830 Rochehaut
061 46 40 51 - 0476 31 72 58
info@an1600chalet.be

COMMERCES

CINEMA

Bouillon-Ciné
Lemaire Marcel
Rue du Nord, 1
6830 Bouillon
061 46 63 22 - 0475 65 84 45
bouilloncine@skynet.be

HORECA

HÔTEL-BRASSERIE-RESTAURANT

Auberge de Jeunesse de Bouillon
Moens Romain
Route du Christ, 16
6830 Bouillon
061 46 81 37 - 0473 32 84 90
rmo@laj.be
www.lesaubergesdejeunesse.be

Hôtel La Porte de France
Louis Laurent
Porte de France 1, 6830 Bouillon
061 46 62 66
info@laportedefrance.com

INDUSTRIE

Scierie Danloy
Danloy Didier
Exploitation: Rue du Sommet 38
6838 Corbion
Siège social: Chemin du Hameau 8
6838 Corbion
061 46 86 16
scieriedanloy@gmail.com

MÉDIA - COMMUNICATION

Imprimerie Barras
Barras Jacques
Rue du Lavoir 5, 6830 Bouillon
061 46 42 46

#Ça, c'est la Province !

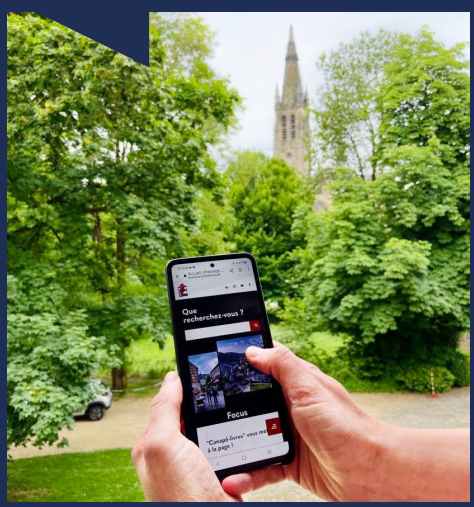
NOUVEAU

Un site web plus clair et épuré

Fin avril, la Province de Luxembourg a mis en ligne une version actualisée de son site web, un site plus actuel, convivial, accessible... Si l'adresse du nouveau site www.province.luxembourg.be est inchangée, il a bel et bien fait l'objet d'une profonde refonte.

Plus en phase avec les standards actuels, il ambitionne de donner une image plus moderne de la Province. Il se définit comme une vitrine ouverte sur ce que fait la Province pour ses citoyens. En pratique, ce site bénéficie notamment d'une simplification de l'arborescence de l'ancienne interface grâce à une approche fonctionnelle et d'une implémentation d'une barre de recherche dédiée pour s'informer de manière rapide, simple et efficace. Le « new » site propose sur la home page des actualités dynamiques sur les projets provinciaux. Il offre de plus une version optimalisée pour smartphones et tablettes.

Infos : Province de Luxembourg - e.tissot@province.luxembourg.be - 0494/259 227



L'éditeur du mois se livre sur ses livres



Suite à l'annulation de la Foire du Livre de Bruxelles, la Province de Luxembourg a rebondi en mettant sur pied le projet **« L'éditeur du mois »** destiné à valoriser les maisons d'édition présentes sur son territoire. Avec des choses à lire, à regarder, à vivre et à gagner, il y a de quoi contenter un large public. L'opération a débuté en mai. Ma p'tite Édition et le Musée de la Parole en Ardenne pour commencer, suivis par Memory. Un stand est offert aux éditeurs un mois durant dans les locaux du Service du Livre Luxembourgeois à Marche. Après les rires d'adultes au cabaret en wallon et gaumais en mai, juin a accueilli ceux d'enfants lors de l'activité coloriage autour de l'album Lia et Renardo. Cela se passe aussi sur Facebook et le côté découverte et ludique apparait aussi sous forme de concours, avec à la clé des livres en cadeaux. Et des « Traversées » animeront l'été…

Infos : 084 31 34 78 - https://m.facebook.com/Service-du-Livre-Luxembourgeois-731783446855031/

La Province de Luxembourg aide ses agriculteurs

L'agriculture représente un secteur extrêmement important en province de Luxembourg : plus de 147 000 hectares, soit 1/3 du territoire provincial, et environ 2000 agriculteurs dont beaucoup en souffrance. Pour les aider, la Province a mis en place au fil des ans plusieurs services dont l'utilité n'est plus à prouver mais qui gagnent encore à être davantage (re)connus : analyse détaillée de la consommation énergétique et alimentaire des exploitations agricoles, comptabilité agricole, diversification... Si la bonne gestion des matières premières est une variable importante, il en va de même pour la gestion des bâtiments, notamment en termes de ventilation et d'éclairage, et du rationnement. Le comptoir agricole est l'oreille bienveillante des agriculteurs dans plusieurs secteurs : accompagnement des projets de diversification, conseils sur le lancement, la production puis la promotion des produits locaux, développement des circuits courts, informations sur le permis G, les calamités, les dégâts de sangliers, les services proposés par la Province... Le service comptabilité offre aux agriculteurs d'établir leur situation précise et leur propose alors des pistes d'évolution. Il les aide également pour le renouvellement du permis d'environnement.

Infos : Province de Luxembourg - 084/220 306 - agriculture@province.luxembourg.be

PROVINCE DE LUXEMBOURG

La version complète de la revue trimestrielle # Ça, c'est la Province ! est à découvrir via le site www.province.luxembourg.be